



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud



AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné que la Commission scolaire de la Côte-du-Sud souhaite informer les contribuables, qu'en raison du dépôt tardif des règles budgétaires par le Gouvernement du Québec, le compte de taxe scolaire sera acheminé, exceptionnellement cette année, au début du mois de septembre 2014.

Donné à Montmagny ce 26^e jour de juin 2014
Le secrétaire général, Pierre Côté